



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.01.03

Rapporteur : Jean-Claude VINATIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 06 Janvier 2022

Date d'affichage : 06 Janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le douze janvier à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Adjointes,
Gaspard BOREL, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Nathalie FORM,
Jean-Claude VINATIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Isabelle DESMALLEs ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Sophie PAUMOND ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Signature d'une convention de partenariat pour l'accès aux services numériques de la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de son 4^{ème} Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP), la Bibliothèque Départementale (BD05) propose aux bibliothèques de son réseau un ensemble de services numériques accessible à distance pour tous les abonnés des bibliothèques ; *Culturicimes* : bouquet de services numériques (presse, vidéo, jeunesse, autoformation, patrimoine).

Afin de bénéficier de l'ensemble des services numériques proposées par la BD05, il convient que la commune soit partenaire avec le Département des Hautes-Alpes. Il est proposé au conseil municipal la signature d'une convention pour l'accès aux services numériques entre la commune et le Département des Hautes-Alpes représenté par la Bibliothèque Départementale.

AR Prefecture

005-210501615-20220112-220103-DE
Reçu le 18/01/2022
Publié le 18/01/2022

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé.

Considérant l'intérêt que revêt cette adhésion pour les usagers de la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec la Bibliothèque Départementale de Prêt ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance le 12 janvier 2022

Le Maire
Émeric SALLE

